

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBECNo de division : 01-Montréal
No de cour : 500-11-051026-165
No de dossier : 41-2146968**AVIS DE LA PROPOSITION
AUX CRÉANCIERS (Article 51)****NOTICE OF PROPOSAL
TO CREDITORS (Section 51)**

Dans l'affaire de la proposition de :

In the matter of the proposal of:

8065616 Canada Inc.société légalement constituée ayant sa principale place d'affaire au
1964, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, QC H3J 1M8**AVIS** est par les présentes donné que :Take **NOTICE** that:

1. **8065616 Canada Inc.**, a déposé une proposition entre les mains de **MNP Ltée**, le 20 juillet 2016, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition. Sont annexés au présent avis, un bilan, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration générale et un formulaire de votation. Est également inclus le rapport préliminaire du syndic sur la proposition.

1. **8065616 Canada Inc.**, has lodged with MNP Ltd. a proposal, on July 20th, 2016, under the Bankruptcy and Insolvency Act.

A copy of the proposal is enclosed herewith. Attached to this notice is a statement of affairs, a form of proof of claim, a form of general proxy and a voting letter. Also enclosed is the trustee's preliminary report on the proposal.

2. Une assemblée générale des créanciers sera tenue :

DATE: 4 août 2016
HEURE: 10H00
ENDROIT: Bureau du syndic
1155, boul. René-Lévesque, O.
23^e étage
Montréal, QC H3B 2K2

2. A general meeting of the creditors will be held:

DATE: August 4, 2016
TIME: 10:00 A.M.
PLACE: Office of Trustee
1155, Rene-Levesque Blvd. W.
23rd Floor
Montreal, QC H3B 2K2

3. Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, par majorité en nombre et 2/3 en valeur, accepter la proposition faite par le débiteur, soit telle que faite ou telle que changée ou modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

3. The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by a majority in number and 2/3 in value, accept the proposal made by the debtor either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

4. Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable.

4. Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

FAIT À MONTRÉAL, ce 22^e jour de juillet 2016.**DATED AT MONTREAL**, this 22nd day of July 2016.**MNP LTÉE**Olivier Boyd, CPA, CMA, CIRP, LIT
Syndic - Trustee**SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ
LICENSED INSOLVENCY TRUSTEES**1155, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O., 19^e ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4V2
1.888.932.4115 TÉL : 514.932.4115 TÉLÉC : 514.932.9195 **MNPdettes.ca**

CANADA
DISTRICT DE QUÉBEC
N° DE DIVISION :
N° COUR :
N° SURINTENDANT :

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

8065616 CANADA INC.

Personne morale dûment incorporée selon la Loi, et ayant son siège social et principale place d'affaires au 1964, rue Notre-Dame O., dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3J 1M8.

Débitrice insolvable

PROPOSITION

Nous, **8065616 Canada Inc.**, débitrice susmentionnée (ci-après nommée la « **Société** ») soumettons par les présentes la **Proposition Concordataire** suivante (ci-après nommée la "**Proposition** ") en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après nommée la "**Loi**") :

Aux fins des présentes :

« **Cour** » s'entend de la Cour Supérieure du District de Montréal – Chambre Commerciale;

« **Créanciers Garantis** » a le sens alloué à ce terme dans article 2 de la Loi;

« **Fonds de Règlement** »: Somme globale versée aux créanciers non-garantis à titre de compensation; Pour fins de cette Proposition, le fonds de règlement sera de 35 000 \$.

« **Loi** »: Désigne la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité

« **Proposition** » s'entend de la présente Proposition;

« **Ratification** » désigne la situation découlant de l'acceptation de la Proposition par les créanciers et de l'approbation de celle-ci par la Cour dans un jugement devenu exécutoire du fait de l'expiration du délai d'appel faute d'appel ou de la confirmation du jugement approuvant la proposition ou du retrait de l'appel advenant qu'un appel en soit interjeté;

« **Réclamations Garanties** » s'entendent des réclamations garanties des Créanciers Garantis;

« **Réclamations Ordinaires** » s'entendent des réclamations autres que des Réclamations Garanties, des réclamations des employés en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi, des réclamations de la Couronne, des autres Réclamations Privilégiées, et des Réclamations Reportées. Pour plus de certitude, mais sans toutefois limiter la généralité de ce qui précède, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations de quelque nature que ce soit, qu'elles soient dues pour paiement ou non à la date de l'Avis d'intention, y compris les réclamations



éventuelles et non liquidées (une fois quantifiées) découlant de toute opération conclue par la Société avant la date de l'Avis d'intention;

De plus, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations pour défaut contractuel quant à toute obligation contractée avant la date de l'Avis d'intention, quelle que soit la date à laquelle un tel défaut est survenu, pour autant qu'un tel défaut soit survenu avant le 2 février 2016. Les Réclamations Ordinaires comprendront également les Réclamations de la restructuration;

« **Réclamations Privilégiées** » désigne toutes les réclamations dont la Loi prescrit le paiement par priorité sur toutes les autres réclamations dans le partage des biens d'un débiteur insolvable, incluant celles des employés, actuels et anciens, en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi;

« **Réclamations de la restructuration** » s'entendent de tout droit de toute personne contre la Société dans le cadre d'une créance, la responsabilité ou l'obligation, de quelque nature, source ou type que ce soit, envers cette personne découlant de la restructuration de la Société, la renonciation ou la résiliation de tout contrat (à l'exception des baux résiliés), contrat de travail, convention collective ou tout autre accord, qu'elle soit écrite ou orale, après la Date de l'Avis d'intention y compris, sans s'y limiter, le droit de toute personne qui reçoit une déclaration de répudiation ou de la résiliation de la Société, à l'exception des Créances Garanties et des Réclamations Reportées. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Réclamations de la restructuration comprendront toutes les réclamations de tout employé de la Société dont l'emploi a pris fin après la Date de l'Avis d'intention et les réclamations des autorités fiscales liées, directement ou indirectement, à l'approbation de la présente Proposition;

« **Syndic** » s'entend de MNP Ltée, le Syndic aux termes de l'Avis d'intention et le Syndic nommé dans la présente Proposition.

1. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Cette Proposition ne vise pas les Créanciers Garantis à l'égard de leurs Réclamations Garanties, et tous ces Créanciers Garantis ne seront d'aucune manière affectés ou liés par cette Proposition en ce qui concerne leurs Réclamations Garanties.

2. RÉCLAMATIONS PRIORITAIRES DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes dues à Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale essentiellement semblable et en conformité avec l'article 60(1.1) de la Loi et qui ne seraient pas acquittées au moment du dépôt de la Proposition, seront payées intégralement dans un délai de six (6) mois après la Ratification en dehors du Fonds de Règlement par les actionnaires.

En conformité avec l'article 60(1.3) de la Loi, les sommes dues aux employés, actuels et anciens, que ceux-ci auraient été en droit de recevoir en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi, si la Société était déclarée failli à la date du dépôt de la Proposition, ainsi que les montants des gages salaires et commissions ou rémunérations pour services fournis entre cette date et celle de l'approbation de la Proposition, seront payées dans le cours normal des affaires.



3. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS

Les réclamations des détenteurs de Réclamations Privilégiées autres que celles mentionnées à la section 2 des présentes seront payées intégralement en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires.

4. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS ORDINAIRES

En règlement complet et final des réclamations des créanciers ordinaires, sans intérêts ni pénalités, la Proposition prévoit un Fonds disponible de 35 000 \$:

Le paiement du Fonds par la Société sera fait comme suit:

Un versement de 5 000 \$ payable dans les 15 jours suivant la ratification de la Proposition par le Tribunal a même une avance des actionnaires;

Soixante versements de 500 \$ payables à chaque mois commençant 180 jours suivant la ratification de la Proposition par le Tribunal à même les liquidités disponible de la Société.

Il est à noter qu'à la suite de l'acceptation de la Proposition par les créanciers non garantis et de son homologation par le Tribunal, l'administrateur et les actionnaires et renonceront à leur dividende à titre de créanciers non garantis

5. HONORAIRES ET DÉBOURSÉS DU SYNDIC

Tous les honoraires et déboursés pour et directement liés aux procédures découlant de la Proposition, incluant les frais légaux de la Société, seront payés à en dehors du Fonds de règlement par les actionnaires.

6. COMITÉ DE CRÉANCIERS

Les créanciers peuvent, s'ils le jugent nécessaire, nommer une (1) à cinq (5) personnes à un comité de créanciers (ci-après nommé le « **Comité** »), lequel comité sera investi des pouvoirs suivants :

- a) Conseiller le Syndic en ce qui a trait à la date de l'envoi à chaque Créancier Ordinaire dont la réclamation a été prouvée tel que prescrit à l'article 152(5)c) de la Loi;
- b) d'approuver ou de ratifier tout geste du Syndic soumis par le Syndic pour approbation ou ratification et tout acte susceptible d'une telle approbation ou ratification par les inspecteurs dans une faillite;
- c) Autoriser le versement d'un dividende intérimaire conformément aux dispositions de la présente Proposition;
- d) Autoriser le report de tout paiement en vertu du paragraphe 4, en totalité ou en partie, et ce, à leur entière discrétion à la condition qu'une telle prorogation soit dans l'intérêt des Créanciers Ordinaires et de la Société;
- e) de conseiller le Syndic en ce qui a trait à l'administration de la Proposition;



f) de confirmer que la Proposition a été complétée.

7. AUTRES

Réclamation contre les administrateurs

L'acceptation de la présente Proposition constitue une transaction au bénéfice des administrateurs au sens de l'alinéa 50(13) de la Loi. Ceux-ci reconnaissent ainsi les droits de L'Agence du revenu du Québec (« ARQ ») relativement à leurs responsabilités personnelles eues égard à la Loi sur l'administration fiscale (art. 24.0.1) et la Loi sur la taxe d'accise (323(1)).

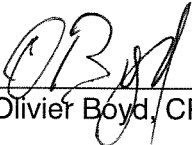
Les parties conviennent de l'entente suivante, en faveur exclusive de l'ARQ :

L'administrateur s'engage à verser la somme de 5 000 \$ au Syndic pour le bénéfice de l'ARQ au moyen d'un versement de 5 000 \$ versé 15 jours suivant la date de la ratification de la Proposition par le Tribunal;

Cette entente constitue le règlement au sens de l'article 50(13) de la Loi en faveur de l'ARQ seulement. Advenant que la Proposition ne soit respectée dans son intégralité, cette entente deviendra caduque.

FAIT à Montréal le 19^e jour de juillet 2016.

TÉMOIN


Par: Olivier Boyd, CPA, CMA, CIRP, LIT

8065616 Canada Inc.


Par: Romulo Flores, président

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
Bilan - proposition déposée par une entité
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
8065616 Canada Inc.
de la ville de Montréal, dans la province de Québec


Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 19 juillet 2016. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	132,435.59	1. Inventaire	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B".	0.00	2. Aménagements	0.00
Créanciers non garantis total.	132,435.59	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B	0.00	Bonnes	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	7,838.77	Douteuses	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de. . .	141,000.00	Mauvaises	0.00
Total du passif	281,274.36	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00
Surplus	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
		5. Dépôts en institutions financières	0.00
		6. Espèces	0.00
		7. Bétail	0.00
		8. Machines, outillage et installation	0.00
		9. Immeubles et biens réels : voir liste G	0.00
		10. Ameublement	10,000.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
		12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débentures etc.	0.00
		13. Droits en vertu de testaments	0.00
		14. Véhicules	0.00
		15. Autres biens : voir liste H	0.00
		Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit	0.00
		Montant du capital payé	0.00
		Solde souscrit et impayé	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
		Total de l'actif	10,000.00
		Déficit	271,274.36

Je, Romulo Flores, de Montréal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 19 juillet 2016, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
devant moi le 19 juillet 2016, à Montréal en la province de Québec.


Olivier Boyd, Commissaire à l'Assermentation
pour la province de Québec
Expire le 9 déc 2018


Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite


Liste "A"
Créanciers Non Garantis

8065616 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement 1219182640 TQ0001	Secteur R23CPF - 3ième étage 1600 Rene-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2	36,498.00	0.00	36,498.00
2	ARC - Agence du revenu du Canada - Taxes Attn: Section des traitements - Faillite (DC905) 833756687 RT0001	25 chemin McArthur 8e étage Place Vanier Tour C Ottawa ON K1A 0L5	18,179.00	0.00	18,179.00
3	Dre Meija	1966 Notre Dame O Montréal QC H3J 1M8	13,959.00	0.00	13,959.00
4	Gaz Métro Attn: Linda Young	Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3	233.94	0.00	233.94
5	Gestion Daniel Corbeil	800 St-Philippe Montréal QC H4C 2V9	402.40	0.00	402.40
6	Hydro-Québec Attn: Service de Recouvrement	1er étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3	1,790.38	0.00	1,790.38
7	Julian Somera c/o MNP Ltée - Olivier Boyd	1155, René Levesque O., 19e étage Montréal QC H3B 4V2	35,372.87	0.00	35,372.87
8	Romulo Flores	529-630 rue William Montréal QC H3C 4C9	13,000.00	0.00	13,000.00
9	Toddy Flores	6397 Avenue Ballantyne Verdun QC H4H 1J6	13,000.00	0.00	13,000.00
Total:			132,435.59	0.00	132,435.59

19-juil-2016

Date


Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite


Liste "B"
Créanciers Garantis

8065616 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
Total:			0.00			0.00	0.00	0.00

19-juil-2016

Date



Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

8065616 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
1	Salaires et vacances - Employés	-- Montréal QC		-	7,838.77	0.00	7,838.77
Total:					7,838.77	0.00	7,838.77

19-juil-2016

Date



Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "D"
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

8065616 Canada Inc.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement 1219182640RS0001	Secteur R23CPF - 3ième étage 1600 Rene-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2	39,000.00	0.00		Fiducie présumée
2	ARC - Agence du revenu du Canada - Taxes Attn: Section des traitements - Faillite (DC905) 833756687RP0001	25 chemin McArthur 8e étage Place Vanier Tour C Ottawa ON K1A 0L5	12,000.00	0.00		Fiducie présumée
3	Jean Sejean	2661, Hill Park Circle Montréal QC H3H 1S8	90,000.00	0.00		Loyer
Total:			141,000.00	0.00		

19-juil-2016

Date



Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "E"
Créances payables à l'actif
8065616 Canada Inc.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
			Total:	0.00 0.00 0.00			0.00	

19-juil-2016

Date



Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

8065616 Canada Inc.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
Total:				0.00		0.00	

19-juil-2016

Date



Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

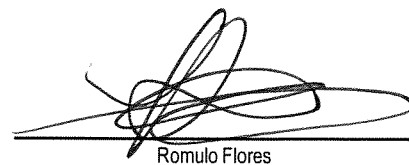
FORM 78 -- Suite

Liste "G"
Immeubles et biens réels appartenant au débiteur
8065616 Canada Inc.

Description de la propriété	Nature du droit du débiteur	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Total:			0.00		0.00

19-juil-2016

Date



Romulo Flores

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Fin

Liste "H"
Biens

8065616 Canada Inc.

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement		Équipement de restaurant	0.00	10,000.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			Total:	10,000.00

19-juil-2016

Date



Romulo Flores

No de Division: 01-Montréal
No de Cour: 500-11-051026-165
No de Dossier: 41-2146968

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE

8065616 CANADA Inc.

Personne morale dûment incorporée selon la Loi, et ayant son siège social et principale place d'affaires au 1964, rue Notre-Dame O., dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3J 1M8.

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA PROPOSITION

I. AUX CRÉANCIERS

1. En date du 20^e jour de juillet 2016, **8065616 CANADA Inc.** (la « **Débitrice** » ou la « **Société** »), a déposé une Proposition sous la partie III, section I de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après désignée « Loi » ou « LFI »). Veuillez noter que la Débitrice n'est pas en faillite, mais désire soumettre un arrangement à ses créanciers pour le règlement de ses dettes grâce à une Proposition en vertu de ladite Loi.
2. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi et afin d'aider les créanciers dans leur processus de décision concernant la Proposition, le Syndic soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
3. Nous incluons avec la présente copie de la Proposition, un bilan abrégé des affaires de la compagnie, une liste des créanciers, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de vote et de procuration.
4. Une assemblée des créanciers sera tenue le 4^e jour d'août 2016 à 10h00 au bureau du Syndic au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 23^e étage, à Montréal, afin de considérer la Proposition et de voter pour son acceptation ou son refus.

5. Il est important de noter que tous les créanciers qui auront prouvé leur réclamation au moment de l'assemblée pourront y voter. Les créanciers ayant soumis une preuve de réclamation dûment complétée auprès du Syndic peuvent voter avant l'assemblée en utilisant le formulaire de vote joint aux présentes.
6. Tout représentant d'une corporation délégué à l'assemblée pour y voter, doit être muni d'un formulaire de procuration dûment complété, identifiant la personne autorisée à voter au nom de la corporation.
7. **Nous mettons le lecteur en garde que nous n'avons pas effectué de vérification ni d'enquête relativement aux livres et registres de la Société. Conséquemment, nous ne pouvons exprimer une opinion sur l'exactitude de l'information contenue aux présentes. L'information provient des livres et registres qui ont été mis à notre disposition, ainsi que des discussions que nous avons eues avec la direction de la Société.**

II. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

8. Fondée en 2011, conformément à la *Loi sur les sociétés par action fédérale*, la Société a ouvert en octobre 2014 un restaurant de spécialité philippine. Elle emploie actuellement neuf (9) personnes à temps plein et partiel.
9. La Société explique son insolvabilité par des difficultés de gestion de l'administration quotidienne et par des ventes plus faibles qu'anticipées au moment de l'établissement du plan d'affaires.
10. MNP LTÉE (le « **Syndic** ») a consenti à agir comme Syndic à la Proposition.

III. PLAN DE REDRESSEMENT

11. Au cours des derniers mois, la direction a mandaté un nouveau responsable pour la tenue de livres mensuelle de la Débitrice. Ceci a permis un meilleur suivi des remises mensuelles exigibles pour les taxes et déductions à la source.
12. Les actionnaires et partenaires financiers sont disposés à investir une somme de 37 000 \$ au cours des 12 prochains mois afin de permettre le paiement des sommes exigibles par la Proposition.

IV. INFORMATIONS FINANCIÈRES

13. Les données financières qui suivent ont été extraites des livres et registres de la Débitrice, des états financiers non vérifiés et des entretiens tenus avec les dirigeants et le comptable de la Société. **Cette information est fournie uniquement afin d'aider le lecteur dans l'évaluation de la situation financière actuelle de la Débitrice.**
14. Le Syndic ne fait aucune déclaration et ne peut assurer que cette information financière est exacte.

V. ACTIFS

15. La Société possède les actifs décrits ci-après:

ACTIFS	Valeur aux livres 19 juillet 2016 \$
Encaisse	1 986
Frais payés d'avance	4 173
Équipements	36 345
Améliorations locatives	39 345
Achalandage	2 000
	<hr/>
	83 849

a) Encaisse

Représente le solde disponible au compte au moment du dépôt de la Proposition.

b) Frais payés d'avance

Représente des dépôts effectués auprès du locateur et des fournisseurs de services publics. Dans l'éventualité d'une faillite, ses montants seraient compensés par les créanciers contre toutes sommes impayées.

c) Équipements

Représente la fourchette de valeur nécessairement obtenue dans l'éventualité d'une faillite selon l'expérience du Syndic.

d) Améliorations locatives

Représente les divers aménagements effectués au local tel que la décoration et l'image qui ne pourront être repris dans l'éventualité d'une faillite.

e) Achalandage

Représente des frais de mise en place du nom et de l'image du restaurant qui furent capitalisés.

VI. PASSIFS

16. La Débitrice nous a fourni une liste de ses créanciers. Toutefois, nous ne pouvons pas, en ce moment, déterminer l'exactitude de ladite liste. Au fur et à mesure que les preuves de réclamation seront reçues, nous inscrirons les montants précis réclamés par les créanciers et, avant le paiement de tout dividende, nous effectuerons une analyse des écarts.

17. La ventilation des dettes de la Débitrice peut être résumée comme suit:

PASSIF	Valeur aux livres 19 juil. 16	Valeur corrigée 21 juil. 16
Créanciers garantis	-	-
Fiducie présumées		
ARC - DAS 60(1.1)	12 000	12 000
ARQ - DAS 60(1.1)	39 000	28 000
	<u>51 000</u>	<u>40 000</u>
Salaires et vacances	7 839	7 839
Créanciers non garantis		
TPS/TVQ	54 677	54 677
Fournisseurs	2 427	2 427
Partenaires	49 331	49 331
Actionnaires	26 000	26 000
	<u>132 435</u>	<u>132 435</u>
Créanciers eventuels		
Locateur	90 000	90 000
	<u>281 274</u>	<u>270 274</u>

a) Créanciers garantis

Selon le RDPRM, les livres et registres non vérifiés de la Débitrice, au 19 juillet 2016, aucune somme n'est payable auprès de créanciers garantis.

b) Fiducies présumées

Selon les livres et registres non vérifiés de la Débitrice, au 19 juillet 2016, le montant des fiducies présumées relativement à des déductions à la source impayée d'élèvent à 51 000 \$. Toutefois, une saisie du compte bancaire de de la Débitrice de 11 000 \$ avant le dépôt de la Proposition n'avait pas été comptabilisé et a réduit les sommes exigibles auprès de l'ARQ à 28 000 \$.

c) Salaires et vacances

Le montant de 7 839 \$ payable auprès des employés représente les salaires et vacances gagnés au cours des six (6) derniers mois et sujets aux suretés prévues à l'article 81.3 de la Loi

d) Créanciers non garantis

Selon les livres et registres non vérifiés de la Débitrice, au 19 juillet 2016, les créances non garanties totalisent approximativement 132 435 \$, tel que présenté au bilan statutaire de la Société.

Nous mettons en garde le lecteur que les montants dus aux créanciers par la Débitrice ne seront confirmés que suite au dépôt des preuves de réclamation par les créanciers.

e) Créancier éventuel

Les sommes exigibles par le locateur dans l'éventualité d'une annulation du bail seraient exigibles et sont évalués à environ 90 000 \$.

VII. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

18. Nous soulignons que, pour que la Proposition soit acceptée à l'assemblée des créanciers du 4e jour d'août 2016 et lie tous les créanciers, les conditions suivantes doivent être réalisées:

- une majorité en nombre des créanciers (+ de 50 %) ayant le droit de vote et l'ayant exercé doit se prononcer en faveur de la Proposition;
- Les créanciers votant en faveur doivent, par ailleurs, représenter au moins deux tiers (2/3) en valeur monétaire des créanciers s'étant prononcés sur la Proposition;
- La Proposition doit, par la suite, être ratifiée par la Cour.

19. La Proposition se résume comme suit :

- Les réclamations des créanciers garantis, s'il y en a, seront payées selon les ententes déjà en vigueur ou conformément à tout arrangement pouvant être conclu à l'avenir entre la Société et les créanciers garantis;
- Les réclamations prioritaires de la Couronne, s'il y en a, seront payées intégralement dans un délai de six (6) mois après la ratification;
- Les réclamations prioritaires des employés, s'il y en a, seront payées dans le cours normal des affaires;

- Les réclamations des détenteurs de réclamations privilégiées autres que celles susmentionnées seront payées intégralement en priorité sur toutes les réclamations ordinaires. Selon les termes de la Proposition, les créances de propriétaires seront considérées comme ordinaires.
- En règlement complet et final des réclamations des créanciers ordinaires, sans intérêts ni pénalités, la Proposition prévoit un Fonds disponible de **35 000 \$**.

Le paiement du Fonds par la Société sera fait comme suit:

- Un versement de 5 000 \$ payable dans les 15 jours suivants la ratification de la Proposition par le Tribunal à même une avance des actionnaires;
- Soixante versements de 500 \$ payables à chaque mois commençant 180 jours suivant la ratification de la Proposition par le Tribunal à même les liquidités disponibles de la Société;
- Il est à noter qu'à la suite de l'acceptation de la Proposition par les créanciers non garantis et de son homologation par le Tribunal, l'administrateur et les actionnaires et renonceront à leur dividende à titre de créanciers non garantis.

Pour plus de détails, veuillez consulter la Proposition intégrale qui accompagne ce rapport.

VIII. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS

Nous présentons ci-après un sommaire de la valeur des actifs de la Société en valeur de réalisation dans l'éventualité d'une faillite:

ACTIF	Valeur aux livres 19 juil. 16	montant de réalisation estimé			
			HAUT		BAS
Encaisse	1 986	100%	1 986	100%	1 986
Frais payé d'avance	4 173	0%	-	0%	-
Equipements	36 345	50%	18 173	25%	9 086
Amélioration locatives	39 345	0%	-	0%	-
Achalandage	2 000	0%	-	0%	-
	83 849		20 159		11 072
Moins :					
Fiducie présumée			40 000		40 000
Frais professionnels			10 000		10 000
			50 000		50 000
Deficit estimé			(29 842)		(38 928)
Dividende disponible			0%		0%

20. L'analyse des scénarios de faillite est sommairement commentée ci-après :

- a) Dans un scénario de faillite, les sommes exigibles pour les fiducies présumées seront plus élevées que la valeur de réalisation des actifs;
- b) Conséquemment, le Syndic estime que les créanciers ordinaires ne recevraient aucun dividende en situation de faillite.

IX. ANALYSE DU DIVIDENDE ESTIMATIF

Les créanciers ordinaires recevront un dividende brut de 35 000 \$ dans le cadre de la Proposition.

PASSIF	Valeur corrigée 21 juil. 16	Créances participant à la proposition
Créanciers garantis	-	-
Fiducie présumées		
ARC - DAS 60(1.1)	12 000	-
ARQ - DAS 60(1.1)	28 000	-
	<u>40 000</u>	<u>-</u>
Salaires et vacances	7 839	
Créanciers non garantis		
TPS/TVQ	54 677	54 677
Fournisseurs	2 427	2 427
Partenaires	49 331	49 331
Actionnaires	26 000	-
	<u>132 435</u>	<u>106 435</u>
Créanciers éventuels		
Locateur	90 000	-
	<u>270 274</u>	<u>106 435</u>
Montant disponible		35 000
Dividende estimatif		33%

Note (1): Le montant estimatif des réclamations des créanciers ordinaires est fondé sur l'information disponible, avant la réception des preuves de réclamation.

Note (2): Le montant exigible au terme de l'article 60(1.1) relativement aux fiducies présumées sera payable à l'extérieur du Fonds.

X. CONDUITE DE LA SOCIÉTÉ

21. Le Syndic n'a pas procédé à une révision des paiements aux créanciers ni aux apparentés pour la période précédant le dépôt de l'Avis d'intention. En date des présentes, le Syndic ne possède aucune information qui mettrait en question la conduite de la Société.

XI. RÉMUNÉRATION DU SYNDIC

22. Tous les honoraires et déboursés pour et directement liés aux procédures découlant de la Proposition, incluant les frais légaux de la Société, seront effectués à l'extérieur de la Proposition.

XII. RECOMMANDATIONS

Tel qu'en témoigne notre analyse, nous sommes d'avis que les créanciers ordinaires recevraient un dividende d'environ 33% dans l'éventualité où la Proposition était acceptée, comparativement à un scénario de faillite dans lequel aucune somme ne serait disponible aux créanciers ordinaires.

La Société est confiante qu'elle peut respecter les conditions de sa Proposition et offrir aux créanciers un recouvrement sur leur dette, lequel ne serait pas aussi important dans l'éventualité d'une faillite.

À titre de Syndic, nous considérons cette Proposition raisonnable pour les créanciers et nous recommandons son acceptation.

Si vous avez des questions concernant les présentes, n'hésitez pas à nous contacter.

Respectueusement soumis, ce 21^e jour de juillet 2016

MNP LTÉE

Es qualité de syndic à la proposition de
8065616 Canada Inc., et non
en sa capacité personnelle



Olivier Boyd, CPA, CMA, CIRP, LIT

Vice-président

PREUVE DE RÉCLAMATION(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la proposition de **8065616 CANADA INC.**, de la ville de Montréal, province de Québec, et de la réclamation de :_____, créancier.
Je soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de
_____ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis _____ (préciser le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant)).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de l'avis d'intention de faire une proposition, **soit le 20 juillet 2016**, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

 A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.) pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.
(« Créancier ordinaire ») pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(« Créancier privilégié »)
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.) B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après.
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteurs à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

 D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

FORMULAIRE 31 (suite)

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) DE LA Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) DE LA Loi au montant de _____ \$.

- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 DE LA Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 DE LA Loi au montant de _____ \$.

- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de _____ \$.
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en TANT QUE CLIENT EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 262 DE LA Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la proposition, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

Daté le _____ à _____.

Témoin (signature)

Créancier (signature)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de **8065616 CANADA INC.**,

Je, _____, de _____
(nom du créancier) (nom du village ou de la ville)

Créancier dans l'affaire susmentionné, nomme _____ de _____

Mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____ à _____

Témoin

Créancier Personne morale

Témoin

Nom et titre du signataire autorisé



MNP LTÉE

1155, boul. René-Lévesque O., 19^e étage
Montréal (Québec) H3B 4V2
Téléphone / Telephone: 514 932-4115
Télécopieur / Facsimile: 514 932-9195
montreal.claims@mnp.ca

PROOF OF CLAIM

(Sections 50.1, 81.5 and 81.6, subsections 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) and 128(1),
and Paragraphs 51(1)e) et 66.14b) of the Act

All Notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

In the matter of the Proposal of **8065616 CANADA INC.**, in the city of Montreal, Province of Quebec, and the claim of:

_____, creditor.
I, _____ (name of creditor or representative of the creditor), of
_____ (city and province), do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am _____ (state position or title) of _____ (name of creditor or representative of the creditor)).
2. That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
3. That the debtor was, at the date of the notice of intention to make a proposal, **namely July 20th, 2016**, and still is, indebted to the creditor in the sum of _____ \$, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule A, after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (*The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.*)
4. (*Check and complete appropriate category.*)
 - A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(*Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act*)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and
(*Check appropriate description.*)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
("Ordinary creditor")
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
("Preferred creditor")
(*Provide on an attached sheet details to support priority claims.*)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(*Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.*)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(*Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.*)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____
(*Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.*)

- E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____

- F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____
 That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____

- G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____
(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

- H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by 262 of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial proposal event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

Dated at _____ this _____ day of _____

 Witness (signature)

 Creditor (signature)

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.

Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

PROXY

(Subsection 102(2) and paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act)

In the matter of Proposal of **8065616 CANADA INC.**

I, _____, of _____
(name of creditor) (name of town or city)

Creditor in the above matter, hereby appoint _____ of _____

To be my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another proxyholder in his or her place.

Dated at _____ this _____ day of _____

 Witness

 Name of Corporate Creditor

 Witness

 Name and Title of Signing Officer

District de: Québec
No division: 01 – Montréal
No cour: 500-11-051026-165
No dossier: 41-2146968

FORMULAIRE 37

Formulaire de votation
(alinéa 51(1)(f) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
8065616 Canada Inc.
de la ville de Montréal, dans la province de Québec

Je, _____, créancier (ou Je, _____, représentant de
_____ créancier), de _____ (*nom de la ville*) créancier dans l'affaire
susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$, demande au syndic agissant relativement à la
proposition de 8065616 Canada Inc., de consigner mon vote _____ (en faveur de ou contre)
l'acceptation de la proposition, faite le 20 juillet 2016.

Daté le _____, à _____.

Témoïn

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoïn

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez A:

MNP LTEE - Syndic
Par :

Olivier Boyd
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage
Montréal QC H3B 4V2
Téléphone: (514) 932-4115 Télécopieur: (514) 932-9195

District of: Quebec
Division No. 01 - Montreal
Court No. 500-11-051026-165
Estate No. 41-2146968

FORM 37

Voting Letter
(Paragraph 51(1)(f) of the Act)

In the matter of the proposal of
8065616 Canada Inc.
of the City of Montreal, in the Province of Quebec

I, _____, creditor (or I, _____, representative of
_____, creditor), of _____, (*name of the City*) a creditor in the above
matter for the sum of \$ _____, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of
8065616 Canada Inc., to record my vote _____ (for or against) the acceptance of the proposal as
made on the 20th day of July 2016.

Dated at _____, this _____ day of _____.

Witness

Individual Creditor

Witness

Name of Corporate Creditor

Per _____
Name and Title of Signing Officer

Return To:

MNP LTEE - Trustee
Per:

Olivier Boyd
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage
Montréal QC H3B 4V2
Phone: (514) 932-4115 Fax: (514) 932-9195